Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260327-2026_020A-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-020

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Vendredi 27 mars 2026
Délibération

Date de la convocation : Lundi 23 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-sept mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE.

Etaient présents :
Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ÉTRILLARD, Mme Laura FEGARD, M. Joël HENRY, M. Philippe JEANNIN, M. Thibaut LECOMTE, M. Fabien LEMOALLE, Mme Martine LE BOUCHER, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Anna PONSOT-MELIKIAN, M. Morgan RASLE-ROCHE,

Etaient représentés : M. Benoit BARRÉ par délégation à Mme Fanny CHAPPÉ, M. Yann QUÉRÉ par délégation à M. Goulven MORVAN, M. Michel MONNERET par délégation à Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 26 Représentés : 3 Absent : 0 Votants : 29

ÉLECTION DU MAIRE

Rapporteur : Mme Ameline de Cadeville

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Le Conseil municipal désigne Mme Aurélie BROMBECK pour assurer les fonctions.

La Présidente procède à l'appel nominal de chaque conseiller et rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260327-2026_020A-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-020

Après un appel de candidatures, une candidate s'est déclarée : Mme Fanny CHAPPÉ.

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'enveloppe mise à sa disposition et déposée dans l'urne,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs : 7
-suffrages exprimés : 22

- majorité absolue : 12

A obtenu :

- Mme Fanny CHAPPÉ – vingt deux voix (22 voix)

Mme Fanny CHAPPÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

Pour extrait certifié conforme au registre,

La Maire
Fanny CHAPPÉ

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 31/03/2026

La Maire
Fanny CHAPPÉ

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)